

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/005**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21  
DATE DE CONVOCATION : 12 FEVRIER 2025

**SÉANCE EN DATE DU 18 FÉVRIER 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 2.1 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**  
**COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DU LOTISSEMENT "LES TILLEULS" ET DU LOTISSEMENT "JOSEPH CRESSOT"**

**BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le conseil municipal,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,  
Sous la présidence de M. Guy Rossler, adjoint au maire,  
Après avoir entendu les explications de Mme Aurore Motsch, responsable du service des finances communales,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À la majorité des voix, (M. Jean Paul Schmitt votant contre, Mme Marie Hennard s'abstenant et Mme Marie Laure Meyer qui a donné procuration à M. Armand Gross votant contre)

- adopte le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2024,
- donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2024 qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Libellé	Montant
Dépenses de l'exercice	4.587.373,74 €
Recettes de l'exercice	5.999.653,95 €
Excédent de l'exercice 2024	1.412.280,21 €
Report excédent de l'exercice 2023	2.414.324,56 €
<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2024</b>	<b>3.826.604,77 €</b>

**Section d'investissement**

Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de l'exercice	2.968.214,79 €	2.279.783,48 €
Recettes de l'exercice	2.068.132,73 €	393.934,37 €
Déficit de l'exercice 2024	-900.082,06 €	<b>-1.885.849,11 €</b>
Report excédent de l'exercice 2023	424.043,40 €	
<b>Résultat d'investissement au 31/12/2024</b>	<b>-476.038,66 €</b>	

Le conseil municipal,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,  
Sous la présidence de M. Guy Rossler, adjoint au maire,  
Après avoir entendu les explications de Mme Aurore Motsch, responsable du service des finances communales,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix, (M. Jean Paul Schmitt, Mme Marie Hennard et Mme Marie Laure Meyer qui a donné procuration à M. Armand Gross s'abstenant)

- d'affecter comme suit le résultat cumulé fin 2024 d'un montant de **3 826 604,77 €**
  - au compte 1068 pour financer les investissements : **2 361 887,77 €**
  - au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : **1 464 717,00 €**

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 24 février 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 février 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

